



**Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de
la Forêt**

**Ministère du Logement et de
l'Habitat durable**

**Secrétariat d'Etat chargé
de l'Industrie**

Paris, le 18 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stéphane Le Foll, Emmanuelle Cosse et Christophe Sirugue se félicitent des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt « Immeubles à Vivre Bois »

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable et Christophe Sirugue, Secrétaire d'État à l'Industrie, saluent le succès de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Immeubles à vivre bois » dans le cadre de l'axe « Ville durable » d'Industries du futur.

24 villes ont proposé plus de 30 projets sur des sites qui pourront accueillir des immeubles en bois de 10 niveaux et plus. Les candidats retenus dans le cadre de ce programme partenarial, porté par l'association ADIVbois et par le Comité de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois, ont été présentés le 17 octobre au Pavillon de l'Arsenal.

Ce résultat montre l'intérêt des acteurs pour des solutions bois qui permettent de répondre aux défis énergétiques, environnementaux et économiques de la ville durable : performance énergétique, performance carbone, rapidité de construction, modularité de l'espace, qualité d'ambiance, maîtrise des coûts..

Les sites retenus donneront lieu en février 2017 à un grand concours national d'architecture et de construction, valorisant les systèmes constructifs et les solutions innovantes d'aménagement intérieur en bois. Les ministres se félicitent de la dynamique créée par le Plan « Immeubles à vivre Bois », auquel ils renouvellent leur soutien.

L'exploitation durable des forêts françaises et l'utilisation de bois et de matériaux bio-sourcés dans la construction sont au cœur du contrat stratégique de filière bois signé en décembre 2014, et de la stratégie nationale bas carbone adoptée en novembre 2015. Elles permettent de renouveler et d'adapter les forêts au changement climatique, de développer la valorisation et les usages du bois en faveur de l'atténuation du changement climatique, de contribuer à une économie plus circulaire et plus durable, et de structurer la filière bois française, y compris dans les territoires, où elle sera porteuse d'emplois.

Liste des collectivités lauréates à l'AMI « Immeubles à vivre bois » :

Angers, Annemasse, Bordeaux, Dijon, Gennevilliers, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Orléans, Paris, Saint Etienne, Saint Herblain, Strasbourg, Toulouse, Villeurbanne

Autres collectivités et porteurs de projets associés à la démarche :

Bordeaux, Marne la vallée, Nice, Rennes, Rouen, Nancy, Ferney Voltaire, Grenoble

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse :

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : 01 49 55 59 74

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

Secrétariat d'Etat chargé de l'Industrie : 01 53 18 45 13